CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
MUSIQUE DANSE ART DRAMATIQUE

REGLEMENT DES ETUDES

Mise à jour le 1/06/2022

2 SOMMAIRE

3 MISSIONS ET PRESENTATION DU CONSERVATOIRE

4 et 5 DISCIPLINES ENSEIGNÉES et DEPARTEMENTS PEDAGOGIQUES
Les professeurs accompagnateurs/ L'enseignant référent

6 MODALITES D'ADMISSION
En musique/En danse/ En théâtre

7 ORGANISATION DES ETUDES
Période de sensibilisation, de découverte et d'orientation
Eveil musical,
Initiation danse
Orientation instrumentale /Orientation danse

Parcours diplômant
Définition du cycle
8 *Objectifs des cycles de formation (Cycle 1, 2 et 3)*
Le parcours croisé

9 Classes Préparatoires à l'enseignement supérieur

10 Parcours alternatif non diplômants
Le parcours personnalisé en musique et en danse
11 *Cursus aménagé Adulte: niveau débutant et niveau avancé*

12 DISPOSITIFS PARTICULIERS
Le parcours découverte/ Le parcours adapté
13 *Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM primaire et collège)*
Le cours unique
Soutien à la pratique adulte amateur (niveau confirmé)

14 EVALUATION
Le barème de l'évaluation continue
Les examens, la composition des jurys
Le tableau des mentions attribuées
15 *Les certifications*
16 *Le contenu des programmes des examens de fin de cycle*
Disciplines instrumentales
17 *Cursus voix de l'enfant et de l'adolescent*
18 *Chant Lyrique*
19 *Danse/ Art Dramatique*

VALIDATION DES DIPLOMES
20 et 21 *Musique*
22 *Danse*
23 *Art Dramatique*

MISSIONS ET PRESENTATION DU CONSERVATOIRE

Les missions du Conservatoire de Nîmes sont précisées dans le Règlement intérieur du 07 juillet 2018 et notamment :

> *1.2 : Le Conservatoire a pour mission centrale l'éveil artistique, la sensibilisation et la formation de musiciens, danseurs et comédiens, sans préjuger de leur future pratique amateur ou professionnelle. Il offre un cycle d'enseignement spécialisé à visée professionnelle pour ceux qui en sont désireux et dont les capacités seront vérifiées. Les disciplines proposées sont déterminées dans le projet d'établissement, en cohérence avec le réseau des conservatoires classés de l'ancienne région Languedoc-Roussillon et dans la perspective de la mise en place des classes préparatoires à l'enseignement supérieur.*
>
> *1.3 : Le Conservatoire exerce ses missions pédagogiques et artistiques en cohérence avec les schémas d'orientation du Ministère de la culture. Les diplômes délivrés aux élèves du Conservatoire sont reconnus par l'État et témoignent des compétences techniques et artistiques, des connaissances et de l'engagement de ceux qui les ont obtenus.*

…

Le Conservatoire de Nîmes, Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Musique, Danse et Art Dramatique, a vu son classement renouvelé par le Ministère de la Culture en octobre 2015.
Il propose des parcours de formation initiale pour la pratique amateur dans les trois spécialités artistiques musique, danse et théâtre.

Pour les élèves désireux de poursuivre dans une voie de professionnalisation, le label Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur, obtenu en septembre 2020 pour le réseau des Conservatoires de Perpignan, Narbonne, Béziers et Carcassonne (réseau ROM), leur permet de suivre cette préparation au cours de laquelle un diplôme d'études musicales (DEM), chorégraphiques (DEC) ou théâtrales (DET) peut être délivré.

Le règlement des études est un outil indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Les informations qui y sont consignées concernent aussi bien les élèves et leurs parents que les équipes pédagogiques et administratives. L'enseignement étant le cœur des missions d'un établissement artistique, son règlement en définit les contours précis qui s'appliquent à tous.

Des informations complémentaires comme les schémas des cursus des études, l'âge requis pour commencer une discipline, les dispositifs d'horaires aménagés avec l'Education nationale, sont également disponibles, mises à jour et téléchargeables sur le site officiel de la ville de Nîmes, Culture / Conservatoire de musique, danse et art dramatique (Nîmes.fr)

DISCIPLINES ENSEIGNÉES /DEPARTEMENTS PEDAGOGIQUES

Ecole du comédien Travail de scènes Esthétiques théâtrales Ateliers pluridisciplinaire optionnels Rencontres et stages avec le réseau ROM	**Art dramatique**
Initiation Danse Orientation danse Danse classique et Danse contemporaine Formation musicale danseur Anatomie Culture chorégraphique Culture musicale danse	**Danse**
Violon Alto Violoncelle Contrebasse	**Instruments de l'orchestre Cordes**
Flûte traversière Hautbois Clarinette Basson Saxophone Trompette / Cornet Cor Trombone Tubas Percussions	**Instruments de l'orchestre Vents et percussions**
Piano Harpe Guitare Accompagnement au piano Piano complémentaire Lecture à vue	**Instruments Polyphoniques**
Chant lyrique Technique vocale- Aspects pratiques du chant Atelier Polyphonique/ Atelier lyrique Chœurs (Préparatoire, d'enfants, à voix égales, Jeune chœur) Chœur de chambre amateur	**Cursus Voix de l'enfant et de l'adolescent** **Cursus Voix de l'adulte- Chant Lyrique**
Ateliers de pratique Formation et culture musicales Cours instrumentaux • Clavier • Guitare électrique / Guitare basse électrique • Batterie • Voix Musique Assistée par Ordinateur (MAO) Composition électroacoustique	**Musiques Actuelles Amplifiées** **Composition Electroacoustique**

Eveil musical (grande section de maternelle ou 5 ans) Initiation musicale (CP ou 6 ans) Formation Musicale Instrumentale et vocale Formation Musicale Adultes (cycle 1) Analyse et Culture Musicale Ecriture/ Composition Harmonie au clavier Arrangement / Orchestration	Formation, Culture et Création Musicales
Ateliers thématiques de pratique collective Musique de chambre Orchestre Symphonique Orchestre d'Harmonie Orchestre Bois et percussions Orchestre Cuivres et percussions Orchestre à Cordes / Orchestre de chambre Ensembles Instrumentaux divers Orchestre amateur	Pratiques collectives instrumentales

Les professeurs accompagnateurs

L'enseignement au CRD de Nîmes mobilise également la ressource de professeurs accompagnateurs (pianistes et percussionniste) qui travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues des autres disciplines et sont des enseignants à part entière. Les accompagnateurs peuvent être sollicités par les professeurs et les élèves. Des permanences sont mises en place chaque année sur les trois sites du CRD. Ils accompagnent principalement les disciplines instrumentales, vocales et chorégraphiques lors des cours, auditions, master-class, concerts et spectacles, mais également de façon ponctuelle les classes de chorales et les examens de fin d'année.

L'enseignant-référent

Le plus souvent c'est le professeur de la discipline principale dite dominante. Il est l'interlocuteur privilégié de l'élève, l'accompagne tout au long de son parcours dans ses choix artistiques et l'aide dans les attendus du cursus.

MODALITES D'ADMISSION

En musique

Pour un élève débutant, une rencontre/test permet notamment de mieux cerner sa motivation et la pertinence de son projet d'apprentissage au conservatoire.
Durée : 10 minutes en moyenne
Déroulé : conversation et petits exercices musicaux entre l'élève et le(s) enseignant(s).
Ils peuvent être une reproduction mélodique, rythmique ou de coordination. Ce sont souvent de courts motifs joués par l'enseignant et reproduits par l'élève. S'ils le souhaitent, les candidats sont invités à chanter une chanson ou reproduire un son sur l'instrument.

Pour un élève non débutant, un examen d'entrée permet de situer son niveau ainsi que son degré d'appétence afin de répondre au mieux à sa demande.
Durée : 10 à 15 minutes en fonction du niveau présenté
Déroulé : programme qu'ils ont préparé, entretien, test musical et technique adaptés.

En danse

Pour un élève débutant, une rencontre/test sous la forme d'une séance collective, permet à l'équipe enseignante, de repérer les aptitudes physiologiques de l'enfant et ses capacités à s'insérer dans un groupe, de mieux cerner la motivation et la pertinence de son projet personnel dans le cadre d'un cursus au conservatoire.
Durée : 1 heure environ.

Pour un élève non débutant, un examen d'entrée réalisé sous la forme d'un cours collectif (séance d'échauffement dirigée) et de la présentation d'une courte chorégraphie (ou variation), permet à l'équipe pédagogique de situer son niveau ainsi que son degré d'appétence afin de répondre au mieux à sa demande.
Durée : 1 heure environ.

En art dramatique

L'intégration à la classe d'art dramatique se fait à l'issue d'un stage de quatre semaines durant lequel les élèves devront tout à la fois :
- préparer une scène dialoguée du répertoire contemporain avec pour partenaire un « ancien »
- participer chaque semaine à une séance collective réunissant anciens et nouveaux élèves.

Tous les prétendants expérimenteront au travers d'un travail collectif mais aussi plus individuel, l'investissement nécessaire et attendu pour cet enseignement.

A l'issue de ce stage, une audition est programmée la semaine avant les vacances d'octobre. Elle concerne tous les élèves et est organisée afin de constituer 2 groupes cohérents d'une douzaine d'élèves répartis en fonction de leur cycle et de leur âge.

Trois possibilités de résultats : Admis, Liste d'attente (avec attribution d'un rang) ou Non admis

Pour les candidats admis :
Vous serez contacté directement par la scolarité ou l'enseignant.
Si vous êtes admis dans plusieurs disciplines instrumentales, un seul choix est possible.
Vous ne pourrez débuter l'apprentissage de deux instruments la même année.

Pour les candidats sur liste d'attente ou non-admis:
Notre établissement ne pouvant accueillir par classe qu'un nombre limité d'élèves, et malgré notre bienveillance tous les postulants ne seront admis.
Si vous êtes sur liste d'attente, vous serez contacté dès qu'une place se libérera.

ORGANISATION des ETUDES

PERIODE DE SENSIBILISATION, DE DECOUVERTE ET D'ORIENTATION

Eveil Musical

Pour les enfants de 5 ans, une sensibilisation est proposée afin d'affiner les perceptions et de développer les premières aptitudes à une activité artistique. L'activité qui privilégie le mode collectif, est conçue de manière globale, dans une démarche où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et avec l'espace.
Il laisse toute liberté à l'enfant de s'orienter, par la suite, vers une formation musicale ou chorégraphique. Ces phases ne constituent pas une entrée automatique dans les parcours suivants.
(Inscription en grande section de maternelle, 5 ans dans l'année en cours)

Initiation danse

Pour les enfants de 6 ans, ce cours permet à l'élève d'explorer l'espace et le temps, d'éveiller sa perception du mouvement, de sensibiliser sa créativité au travers d'éléments gestuels simples. Une approche de l'école du spectateur peut être proposée.

Orientation instrumentale et orientation danse

Conçu comme une année probatoire à l'orée du premier cycle (à partir de 6 ans en musique, et 7 ans en danse), cette phase permet à l'élève de commencer la pratique d'un instrument ou la pratique de la danse. Associée à une formation musicale, chorégraphique et vocale collective, cette orientation permet à l'enfant de confronter son choix à la réalité d'une première pratique et de confirmer sa motivation. A l'issue de cette année, l'élève sera soit intégré en cycle 1, soit réorienté vers une autre discipline.

PARCOURS DIPLOMANT

Définition du cycle

Selon les directives des Schémas d'orientation pédagogique élaborés par la Direction Générale de la Création Artistique, les études musicales, chorégraphiques et théâtrales sont structurées, en cycles d'apprentissage. Un cycle est une période souple de formation qui permet à l'élève d'acquérir les compétences attendues en suivant son propre rythme d'apprentissage.

Les études au Conservatoire de Nîmes sont structurées en trois cycles de formation amateur et un cycle d'orientation professionnelle : Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES).

Objectifs des cycles de formation

LE CYCLE I S'ENGAGER DANS UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

Conçu comme un tout cohérent, ce cycle est celui du choix de la discipline artistique et des apprentissages fondamentaux. Il permet à l'enfant:

- en musique (**à partir de 7 ans**) de vivre une première expérience à travers le chant choral, la formation musicale, une technique instrumentale de base et la découverte d'une pratique collective qu'il pourra développer en deuxième et troisième cycles. Durée du cycle : 3 à 5 ans.
- en danse (**à partir de 8 ans**) l'acquisition des éléments techniques de base, un approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique ainsi qu'une découverte des œuvres chorégraphiques. Durée du cycle : 3 à 4 ans.
- en art dramatique (**à partir de 15 ans**) une première découverte du théâtre, de l'exploration du jeu dramatique, un travail individuel et collectif permettant de se déterminer dans le choix de cette orientation. Durée du cycle de 1 à 2 ans.

Nota bene : à tout moment des cycles 1 et 2, une réorientation peut être demandée par l'enseignant ou la famille. Elle sera accordée sous réserve des places disponibles et sur avis de l'équipe enseignante.

LE CYCLE II APPROFONDIR UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

C'est le cycle d'approfondissement des connaissances : il prolonge les acquis du premier cycle en permettant à l'élève d'accroître son expérience et ses savoir-faire, de développer son ouverture culturelle et ses aptitudes artistiques, d'acquérir une certaine autonomie et d'exprimer des choix quant à sa pratique. De même, sa capacité grandissante à tenir sa place dans une pratique collective participe de son éducation au sein du groupe en tant qu'élément dynamique.

Dans le cas où un élève suit les deux spécialités danse et musique, un double cursus en danse (classique et contemporain) n'est pas envisageable.

LE CYCLE III DEVELOPPER SON PROJET PERSONNEL

Le troisième cycle est celui de l'affirmation des aptitudes artistiques et techniques en vue de développer un projet artistique personnel. Aboutissement du cursus de formation au Conservatoire, ce cycle permet à l'élève d'acquérir une autonomie pour sa future pratique.

Elèves inscrits en doubles cursus

Le parcours croisé

Pour les élèves qui ont commencé un double cursus (danse/ musique, musique/théâtre, danse/théâtre), l'avancement dans les deux cursus peut contraindre à faire un choix. Une proposition de l'équipe pédagogique et de la direction peut permettre de moduler les enseignements suivis en fonction du projet personnel de chaque élève, et d'éviter l'abandon d'une discipline.

Un double cursus danse (contemporaine et classique) couplé à un cursus complet en musique ne sont pas encouragés. Cependant, sur simple demande, une étude au cas par cas est envisagée.

Concernant la Formation Musicale pour un élève en parcours croisé musique et danse, il est possible de choisir l'une ou l'autre des formations :

- Formation musicale générale ou Formation Musicale danse.

Dans ce cas, il est souhaitable de prendre contact avec les enseignants référents (musique et danse) qui pourront, de façon coordonnée, définir la meilleure orientation en tenant compte du profil et du projet personnel de chaque élève.

Les élèves désireux de s'engager vers une pratique renforcée et ouverte à la professionnalisation peuvent, dès le début du cycle III, se présenter à l'examen d'entrée aux classes préparatoires à l'enseignement supérieur.

Une convention régionale, regroupant les établissements partenaires classés d'une partie de la Région Occitanie (Perpignan, Narbonne, Béziers, Carcassonne et Nîmes) définit les modalités d'organisation (lettre de cadrage) et les contenus pédagogiques pour les trois spécialités théâtre, danse et musique.
Pendant ce cycle d'orientation professionnelle, les étudiants peuvent présenter les diplômes suivants :
- Diplôme d'Etudes Musicales (DEM),
- Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)
- Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET).

Chaque année, un examen régional est organisé pour valider l'Unité d'Enseignement « dominante ». (Les Unités d'Enseignements (U.E) complémentaires sont validées par chaque établissement partenaire).
Le CRD de Nîmes est habilité à délivrer les diplômes obtenus et assure la préparation aux concours d'entrée dans les structures de l'enseignement supérieur.

En musique, il est ouvert dans toutes les disciplines instrumentales, le chant lyrique, les musiques actuelles amplifiées et les disciplines d'érudition représentées et enseignées dans l'établissement.

En Danse, il convient de distinguer une phase intermédiaire, la Classe préparatoire au DEC (CP-DEC) plus souple en terme de volume d'enseignement et préparant au diplôme de fin d'études chorégraphiques. Elle concerne la danse classique et la danse contemporaine.
La CPES danse (Temps de cours hebdomadaire : 18h) sera ouverte à la rentrée 2022/2023 pour le contemporain et le jazz dans certains conservatoires du réseau.

En théâtre, la CPES, portée par tous les enseignants du réseau, permet de travailler en complémentarité pédagogique (stages, rencontres, master class communes) et de fédérer un groupe à l'échelle régionale.

Le parcours personnalisé

En musique

Il s'agit d'un parcours non diplômant qui peut être une alternative de formation au parcours diplômant du cursus instrumental. Il s'adresse aux personnes qui ne souhaitent pas suivre un cycle complet et peut être demandé **à partir du cycle II.** *

Ce dispositif doit être envisagé comme un parcours personnalisé de formation en relation avec un projet personnel, il est défini par l'élève, la famille pour l'élève mineur et l'équipe pédagogique.

Le parcours est formalisé par une lettre de motivation, un entretien avec la direction ou le conseiller aux études et l'équipe pédagogique. Le contrat qui détermine les enseignements suivis sert de base à l'évaluation en fin d'année pour statuer sur un renouvellement éventuel.
L'établissement délivre une attestation des enseignements et pratiques choisis.

*Concernant le parcours personnalisé **voix de l'adulte-spécialité Chant Lyrique**, il peut être demandé dès le cycle I.

Après un parcours personnalisé, l'élève peut réintégrer le parcours diplômant à N+1.
A noter que cette possibilité ne peut être demandée si l'élève a été réorienté en parcours personnalisé suite à une décision du jury de fin de cycle.

En danse

Il s'agit d'un parcours non diplômant qui peut être une alternative de formation au parcours diplômant du cursus chorégraphique.
Le parcours personnalisé au sein du département danse est proposé à partir du 2ème cycle 4eme année et n'est pas compatible avec le cycle spécialisé. Il s'adresse aux élèves qui ont besoin d'alléger leur cursus sur une période d'un an, après avis de l'équipe enseignante. On souligne toutefois son caractère exceptionnel et non reconductible. L'équipe pédagogique proposera à l'élève les cours qu'il devra suivre. Ce parcours ne donne pas accès aux examens de fin de cycle, cependant, il peut être demandé à l'élève de passer son examen intra-cycle sous réserve qu'il ait son quota d'heures dans la discipline dominante.

La formalisation se traduit par une lettre de motivation, un entretien avec la direction ou le conseiller aux études et l'équipe pédagogique.
L'établissement délivre une attestation des enseignements et pratiques choisis.

Le cursus aménagé Adulte : niveau débutant et niveau avancé

Le nombre d'adultes sera limité en fonction de la disponibilité dans les classes.

Pour les adultes débutants (durée minimale 2 ans)

Ce cursus se compose d'un cours instrumental de 30 minutes hebdomadaires (ou d'un cours en pédagogie de groupe) et d'un cours de formation musicale spécifiquement dédié aux adultes débutants.

Cours instrumental	Cours de formation musicale
30 minutes hebdomadaires	1° Niveau (1h/ semaine) 2° Niveau (1h30/semaine)

L'intégration du niveau avancé sera effective après validation (en contrôle continu) des deux niveaux de formation musicale.

Pour les adultes au niveau « avancé » (durée approximative 5 ans)

Pour des musiciens ayant une pratique instrumentale non débutante, ce niveau avancé s'articule autour de deux axes fondamentaux, le cours instrumental de 45 minutes hebdomadaires et d'une pratique collective (dirigée ou non dirigée). Ces deux activités « obligatoires » peuvent être accompagnées d'une troisième optionnelle.

Cours instrumental	Pratique collective	3° activité optionnelle
45 minutes hebdomadaires	Affectation sur avis de l'enseignant référent dans les pratiques collectives existantes (orchestres, ateliers, musique de chambre cordes…)	- Formation musicale de cycle 2 - discipline d'érudition - 2° pratique collective

A l'issue de ce cursus adulte, le musicien pourra intégrer une pratique collective dirigée ou non dirigée pour musicien confirmé (orchestre amateur, orchestre symphonique, musique de chambre, chœur de chambre…) au CRD de Nîmes ou intégrer un ensemble amateur départemental ou régional.

La formation est renouvelable chaque année, sur avis de l'équipe pédagogique.
L'intégralité du cursus adulte ne pourra dépasser 7 années.
Informations complémentaires sur le site de la ville de Nîmes à Culture/Conservatoire

DISPOSITIFS PARTICULIERS

Le parcours-découverte

Le parcours découverte est proposé aux enfants entre 6 et 8 ans, encore indécis dans le choix d'un instrument de musique.
Un cours d'initiation musique et danse (enfants de 6 ans) et un cours d'initiation musique pour les 7-8 ans complète la découverte instrumentale en atelier.
Il permet d'explorer par une approche concrète et ludique l'espace et le temps, d'éveiller leur curiosité et de développer leur créativité.
Cette première expérience permet de gouter aux plaisirs d'un premier geste instrumental et/ou chorégraphique.

Ce parcours découverte peut être vécu comme une fin en soi, ou créer l'élan vers un apprentissage plus approfondi l'année suivante dans un cursus musical ou chorégraphique

Les élèves issus du parcours-découverte sont soumis aux mêmes conditions d'admission dans les classes instrumentales ou de danse qu'un élève débutant.
Informations complémentaires sur le site de la ville de Nîmes à Culture/Conservatoire

Le parcours adapté

Ce dispositif s'adresse à un public empêché ou « en situation de handicap ». Si un diagnostic médical est d'ores et déjà posé, les parents sont encouragés à en informer le conservatoire pour la mise en place de ce dispositif.
Il est d'une durée d'un an. Il est envisageable de le renouveler une fois en s'appuyant sur un bilan partagé avec l'équipe enseignante.
Un entretien entre l'enfant, la famille et l'enseignant de la discipline demandée et le responsable des études permettra la mise en place d'un projet éducatif et artistique spécifique.
Ce dispositif n'est rattaché à aucun cycle, l'évaluation est continue (il n'y a pas d'examen terminal) et le dialogue régulier avec la famille.

Un enseignant référent spécialisé et diplômé apporte son expertise en cas de besoin.
Une liste d'enseignants/parcours adapté est consultable au secrétariat pédagogique.

Les classes à horaires aménagés en musique (CHAM)

Les classes à horaires aménagés Musique du CE1 à la 3ème, permettent aux élèves de poursuivre plus aisément leurs études générales en parallèle avec leurs études musicales.
Les matières artistiques sont enseignées dans le temps scolaire.

Pour y accéder, un test d'admissibilité est organisé par le Conservatoire.
Pour les débutants, ce test ne réclame aucune connaissance musicale préalable.
Pour les élèves non débutants déjà inscrits au Conservatoire de Nîmes ou scolarisés dans un établissement d'enseignement artistique, après étude de leur dossier, un entretien viendra réaffirmer leur motivation à intégrer ce dispositif. Il permet de vérifier l'adéquation entre le projet personnel de l'élève et les attendus au Conservatoire et également de préciser les volumes horaires et le déroulé des cursus.

Pour le primaire : du CE1 au CM2 la classe CHAM Berlioz est à dominante vocale. Cette classe permet aux élèves de développer leur pratique vocale au sein du chœur CHAM: ils bénéficieront en plus du temps de chorale, d'un cours de formation musicale et d'un atelier vocal. Les enseignements du Conservatoire se déroulent à l'école Berlioz.

Pour le collège : de la 6eme à la 3eme la classe CHAM Feuchères est à dominante instrumentale ou vocale. Les cours de formation musicale/d'instrument et de pratique collective CHAM se déroulent au Conservatoire pendant le temps scolaire libéré des mardis (13h30 à 17h) et vendredi (15h30 à 17h).

Pour ces deux scolarités CHAM, les élèves doivent faire preuve d'une motivation affirmée. Ces classes visent à développer des capacités musicales dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle.

Les élèves des Classes à Horaires Aménagés **participent à tous les projets artistiques du Conservatoire ainsi que ceux réalisés en partenariat avec le Collège.** Ils sont parfois amenés à se produire sur d'autres créneaux horaires que ceux du temps scolaire.

Le cours unique

Ce dispositif propose de commencer la pratique d'un instrument par le collectif.
Il est proposé comme une alternative à l'organisation classique pour les enfants débutants âgés de 6 à 8 ans.
Il concerne la première année, et éventuellement la deuxième année.
Le groupe qui porte un nom dédié (par exemple Holos, Konmoto, Dali, Les troubadours…) est encadré par plusieurs enseignants qui assurent un apprentissage global
Une liste des cours unique avec les instruments concernés est consultable au secrétariat pédagogique.

Soutien à la pratique adulte amateur (niveau confirmé)

1 activité	2° activité en option	Taux horaire pour l'option 2
Pratique collective vocale dirigée (Chœur de chambre)	Le soutien technique vocal est inclus dans le temps de cours du chœur de chambre	
Pratique collective instrumentale dirigée (orchestre amateur, harmonie, orchestre symphonique, musique de chambre amateur)	1 soutien en technique instrumentale* ** en fonction de la disponibilité dans les classes*	8h sur l'année, organisation par groupe ou individuel sur rendez-vous avec l'enseignant

Admission :
Pratique collective vocale dirigée : sur audition
Pratique collective instrumentale dirigée : sur audition avec niveau minimum de fin de cycles 2 ou musiciens confirmés.
Concernant la Musique de chambre, les musiciens sont invités à s'inscrivent de préférence en groupe constitué. Si un groupe n'est pas constitué, les instrumentistes seront intégrés dans les groupes de musique de chambre des élèves de cycle 3 ou CPES.
Il est demandé un niveau minimum de cycle 3 ou de musicien confirmé, et il n'est pas prévu de limite de durée dans le temps.

EVALUATION

La notion même d'évaluation vaut tant pour le parcours diplômant que pour les parcours personnalisés et adapté.
L'élève est évalué selon des critères communs à toutes les disciplines, mais aussi selon les critères spécifiques à chacune d'entre-elles. L'évaluation permet à l'élève de se situer par rapport à lui-même et aux autres, et aux enseignants de l'accompagner et de l'orienter tout au long de son apprentissage.
Elle a comme support les bulletins d'évaluation continue et s'exerce aussi lors de prestations publiques.

Barème de l'évaluation continue

A : Très bien
B : Bien
C : Insuffisant
D : Problématique pour la suite de la scolarité ; cette évaluation entraine
- au premier trimestre, une simple rencontre avec l'enseignant
- au deuxième trimestre, un échange entre l'équipe pédagogique et, un message d'avertissement est envoyé à la famille
- au troisième trimestre, une convocation de la famille par la direction (ou son représentant)

L'évaluation continue est prise en compte lors des examens de fin de cycle

Majoritaire en fin de 1° cycle	Egalitaire en fin de 2° cycle	Minoritaire en fin de 3° cycle

Les examens

A la fin de chaque cycle du parcours diplômant, une évaluation terminale est organisée sous forme d'examen.
Dans le cadre des examens de la discipline dominante, (de l'UE de formation musicale et de l'UE de musique de chambre pour les instrumentistes), le jury est composé du Directeur (ou de son représentant) d'un spécialiste au moins de la discipline, extérieur à l'établissement. Celui-ci apporte son expertise sur la prestation artistique et participe à l'orientation de l'élève.

Tableau des mentions attribuées

<table>
<tr><th></th><th>Sans mention</th><th>Mention Assez Bien</th><th>Mention Bien ou
Très Bien</th></tr>
<tr><td>Fin de 1° cycle</td><td rowspan="3">Proposer une année supplémentaire pour renforcement des acquis dans la limite du nombre d'années autorisées</td><td>- Valide la fin de cycle mais pas le passage au cycle supérieur</td><td>Valide la fin du cycle et le passage au cycle supérieur</td></tr>
<tr><td>Fin du 2° cycle</td><td rowspan="2">- Proposer une année supplémentaire pour renforcement des acquis dans la limite du nombre d'années autorisées

- Proposer une orientation vers un parcours personnalisé

- Ne valide pas le brevet, ne valide pas de CEM</td><td>Valide l'UE dominante pour le brevet et le passage au cycle supérieur</td></tr>
<tr><td>Fin du 3° cycle</td><td>Valide l'UE dominante pour le CEM</td></tr>
</table>

Les certifications

Lorsqu'un élève a réalisé son cursus complet dans un cycle, il peut prétendre à l'obtention d'une attestation, d'un brevet, d'un certificat ou d'un diplôme dans l'une des spécialités suivantes :

	Fin de cycle I	Fin de cycle II	Fin de cycle III	Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)
Art dramatique	Attestation d'études théâtrales (AET)	Brevet d'études théâtrales (BET)	Certificat d'Études Théâtrales (CET)	Diplôme d'Études Théâtrales (DET)
Danse	Attestation d'études chorégraphiques (AEC)	Brevet d'études Chorégraphiques (BEC)	Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)	Diplôme d'études Chorégraphiques (DEC)
Musique	Attestation d'études musicales (AEM)	Brevet d'études musicales (BEM)	Certificat d'études musicales (CEM)	Diplôme d'études musicales (DEM)

Les brevets, certificats et diplômes sont délivrés par le conseil pédagogique après obtention des unités d'enseignement correspondant à chaque cycle.

Nota bene

Après avoir obtenu le CEM, CEC ou CET, le dispositif « soutien à la pratique adulte amateur » permet de continuer dans les différents ensembles amateur du Conservatoire (orchestre symphonique amateur, chœur de chambre, musique de chambre…). Cf. page 13.

Contenu des programmes des examens de fin de cycle

Selon la discipline ou la spécialité, la durée, le contenu des épreuves peuvent varier.

Pour les disciplines instrumentales
Cycle 1 durée de l'épreuve 10 minutes maximum - 1 morceau à choisir dans une liste de 3, proposée par les enseignants d'une même discipline, et publiée 6 semaines de cours avant l'examen - 1 pièce libre de style différent en complément du programme La pièce libre doit se rapprocher le plus possible d'une pratique collective non dirigée
Cycle 2 durée de l'épreuve de 15 minutes maximum - 1 morceau à choisir dans une liste de 3, proposée par les enseignants d'une même discipline, et publiée 6 semaines de cours avant l'examen - 1 pièce libre de style différent - 1 projet personnel (durée : 5 minutes maximum)
Cycle 3 durée de l'épreuve 20 minutes maximum 1 programme libre d'esthétiques différentes qui s'intégrera au projet personnel de l'élève. Ce programme doit être d'un niveau de fin de cycle III et établi en concertation avec l'équipe pédagogique. La restitution du projet de réalisation artistique est donnée dans le cadre de soirées dédiées. (Durée entre 10 et 15 minutes)
Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (épreuve de la dominante instrumentale en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes musicales) durée de l'épreuve 30 mn maximum L'examen en vue de l'obtention de l'UE dominante du DEM est organisé selon les modalités mises en place en concertation avec les quatre autres établissements classés Béziers, Carcassonne, Narbonne et Perpignan. La présentation à l'épreuve de l'UE dominante du DEM peut se faire à partir de la 2° année en CPES et jusqu'à la 4° et dernière année. Le programme est détaillé dans une lettre de cadrage (document disponible au service scolarité).

Pour le cursus voix de l'enfant et de l'adolescent
Cycle 1 durée de l'épreuve 10 minutes maximum - Chanter une pièce polyphonique (1 par voix) - Chanter une pièce solo
Cycle 2 durée de l'épreuve de 15 minutes maximum Chanter un programme comprenant : - Deux pièces polyphoniques - Une pièce soliste De langues et de styles variés dont une a capella et une composée après 1950 - 1 projet personnel (durée : 5 minutes maximum)
Cycle 3 durée de l'épreuve 20 minutes maximum Chanter un programme comprenant : - Trois pièces polyphoniques - Une pièce soliste De langues et de styles variés dont une a capella et une composée après 1950 La restitution du projet de réalisation artistique est donnée dans le cadre de soirées dédiées. (Durée entre 10 et 15 minutes)
Pour tous les cycles, un entretien portant sur les connaissances musicales de l'élève et sur sa capacité à porter un jugement sur le groupe et sur lui-même. N.B : la pièce a capella peut être celle composée après 1950

Pour le Chant Lyrique
Cycle 1 durée de l'épreuve 10 minutes maximum Chanter un programme comprenant : - Un air d'opéra ou d'opérette ou de musique sacrée - Une mélodie ou un lied De langues et d'époques différentes
Cycle 2 durée de l'épreuve 15 minutes maximum Chanter un programme comprenant : - Un air d'opéra ou d'opérette ou de musique sacrée - Une mélodie ou un lied - Une pièce d'ensemble Au moins deux langues et deux époques différentes - 1 projet personnel (durée : 5 minutes maximum)
Cycle 3 durée de l'épreuve 20 minutes maximum Chanter un programme comprenant : - Deux airs d'opéra ou d'opérette ou de musique sacrée, d'époques différentes dont un avec récitatif - Une pièce du XX° siècle ou contemporaine - Une pièce d'ensemble Au moins deux langues différentes et trois époques différentes (avec le morceau contemporain) La restitution du projet de réalisation artistique est donnée dans le cadre de soirées dédiées. (Durée entre 10 et 15 minutes)
Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (épreuve de la dominante en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes musicales) durée de l'épreuve 30 mn maximum L'examen en vue de l'obtention de l'UE dominante du DEM est organisé selon les modalités mises en place en concertation avec les quatre autres établissements classés Béziers, Carcassonne, Narbonne et Perpignan. La présentation à l'épreuve de l'UE dominante du DEM peut se faire à partir de la 2° année en CPES et jusqu'à la 4° et dernière année. Le programme est détaillé dans une lettre de cadrage (document disponible au service scolarité).

Pour la Danse
➢ Cycle 1 et 2 - Une variation imposée - Une création chorégraphique réalisée par l'élève ➢ Cycle 3 - Une variation imposée - Une création chorégraphique réalisée par l'élève La restitution du projet de réalisation artistique est donnée dans le cadre de soirées dédiées. (Durée entre 10 et 15 minutes)
Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (épreuve de la dominante en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes chorégraphiques) L'entrée en CPES est organisée selon les modalités mises en place en concertation avec les autres établissements classés Béziers, Carcassonne, Montpellier, Narbonne et Perpignan. Le programme pour l'obtention de l'UE dominante du DEC comporte : - la présentation d'un travail collectif (cours pour le réseau) - une variation imposée - une variation libre (composition personnelle ou répertoire)

Pour l'Art Dramatique
➢ Cycle 1 - présentation publique d'un travail collectif
➢ Cycle 2 - présentation publique d'un travail collectif - 2 scènes dialoguées (l'une classique, l'autre contemporaine) + validation du module en lien avec le cours sur les esthétiques théâtrales.
➢ Cycle 3 - présentation publique d'un travail collectif - 2 scènes dialoguées (l'une classique, l'autre contemporaine) - présentation d'un projet personnel.
Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (épreuve de la dominante en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes théâtrales) L'examen en vue de l'obtention de l'UE dominante du DET est organisé selon les modalités mises en place en concertation avec les autres établissements classés Béziers, Carcassonne, Montpellier, Narbonne et Perpignan.

VALIDATION DES DIPLOMES

MUSIQUE

AEM Attestation d'Etudes Musicales (fin du cycle 1)

Dominante	Mention AB, B ou TB à l'examen terminal
Formation Musicale	Mention AB, B ou TB à l'examen terminal
Pratiques Collectives	Valider une pratique collective instrumentale ou vocale ou un atelier de pratique

BEM Brevet d'Etudes Musicales (fin du cycle 2)

Dominante	Mention B ou TB à l'examen terminal
Formation Musicale	Mention AB, B ou TB à l'examen terminal
Pratiques Collectives	Valider, tout au long du cursus, une pratique collective instrumentale ou vocale ou un atelier de pratique

CEM Certificat d'Etudes Musicales (fin du cycle 3)

Prérequis : avoir validé son BEM complet

Dominante INSTRUMENTALE ou VOCALE	Mention B ou TB à l'examen terminal de Cycle III
Ateliers de pratique ou Formation et Culture Musicale	Valider une UE au choix
Pratiques Collectives	Valider : - UE de pratique collective instrumentale ou vocale dirigée (tout au long du cycle) * - UE de musique de chambre (2 ans) *pour les pianistes, la pratique collective dirigée est remplacée par l'UE d'une discipline d'érudition (validation en 1 an)
Projet de réalisation artistique	Valider son projet personnel

Dominante MUSIQUES ACTUELLES	Mention B ou TB à l'examen terminal
Formation Musicale	Valider la FM2 musiques actuelles
Pratiques Collectives	Valider le cours d'atelier de Cycle III (répertoire)
Ateliers de pratique amateur	Valider 5 participations minimum/ an
Projet de réalisation artistique	Valider son projet personnel
Ateliers de pratique de la scène	Valider 1 participation

Dominante MUSIQUES ELECTRO-ACOUSTIQUES	Mention B ou TB à l'examen terminal (UE 2) et Projet personnel
Analyse fonctionnelle	Mention B ou TB à l'examen terminal (UE3)
Pratiques Collectives	Valider le Module associé d'improvisation libre

Dominante INSTRUMENTALE ou CHANT LYRIQUE	UE validée à l'examen régional
Formation Musicale	Valider l'UE de Formation musicale
Pratiques collectives	Valider - UE de pratique collective instrumentale ou vocale dirigée (tout au long du cycle) - UE de musique de chambre CPES (2 ans)
Ateliers de pratique	Valider - UE d'atelier de pratique ou nouvelle discipline (chant, théâtre, électroacoustique…)
Disciplines d'érudition	Valider l'UE d'Analyse et Culture Musicale (1 an)
Projet de réalisation artistique	Valider son projet personnel

Dominante FORMATION MUSICALE	UE validée à l'examen régional
Culture et Ecriture	Valider - UE d'Analyse et de Culture Musicale
Pratiques collectives	Valider : 1 pratique collective
Ateliers de pratique	Valider - 1 UE complémentaire chaque année du cycle (Harmonie au clavier, Ecriture et Composition, Initiation à la direction d'ensembles, technique vocale, chœur, musique de chambre, ateliers thématiques, piano complémentaire, 2° instrument….)
Projet de réalisation artistique	Valider son projet personnel

Dominante MUSIQUES ACTUELLES	Valider l'UE groupe avec mention TB à l'examen terminal organisé en interne
Formation Musicale	Valider la FM3 musiques actuelles
Mémoire	Valider le mémoire par écrit et oral
Option complémentaire	-Piano complémentaire -master class et ateliers thématiques - UE MAO - UE reprise
Projet de réalisation artistique	Valider son projet personnel

Dominante MUSIQUES ELECTRO-ACOUSTIQUES	Valider l'UE 4 avec mention TB à l'examen terminal organisé en interne + projet personnel
Mémoire	Soutenance du mémoire lié au Projet personnel
Analyse fonctionnelle	Mention B ou TB à l'examen terminal (UE 5)
Pratiques collectives	Valider un Module associé d'improvisation libre
Projet de réalisation artistique	Valider son projet personnel

AEC Attestation des études chorégraphiques (fin du cycle 1)

U.E classique et contemporain	Mention B ou TB à l'examen terminal
La mention AB ne permet pas l'entrée en 2° cycle mais valide la fin du 1° cycle	

BEC Brevet d'Etudes Chorégraphiques (fin du cycle 2)

U.E classique ou contemporain ou double cursus	Mention B ou TB à l'examen terminal
Formation Musicale Danse	Valider trois années de FMD
La mention AB ne permet pas l'entrée en 3° cycle mais valide la fin du 2° cycle	

CEC Certificat d'Etudes Chorégraphiques (fin du cycle 3)

U.E classique ou contemporain ou double cursus	Mention B ou TB à l'examen terminal
Culture Chorégraphique	Valider le module de Culture Chorégraphique
AFCMD	Valider le module d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé
Projet de réalisation artistique	Valider son projet personnel

DEC Diplôme d'Etudes Chorégraphiques

U.E classique ou contemporain ou double cursus	Mention TB à l'examen terminal
Culture Chorégraphique **Culture Musicale Danse**	Valider le module de Culture Chorégraphique et de Culture Musicale Danse
AFCMD	Valider le module d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé
Projet de réalisation artistique	Restitution du projet lors d'une soirée qui sera suivie d'un entretien avec le jury

AET Attestation d'Etudes Théâtrales (fin du cycle 1)

Dominante	Mention B ou TB à l'examen terminal
La mention AB ne permet pas l'entrée en 2° cycle mais valide la fin du 1° cycle	

BET Brevet d'Etudes Théâtrales (fin du cycle 2)

Dominante	Mention B ou TB à l'examen terminal
Module complémentaire	Esthétiques théâtrales

CET Certificat d'Etudes Théâtrales (fin du cycle 3)

Dominante	Mention B ou TB à l'examen terminal
Projet de réalisation artistique	Projet personnel présenté en public et validé par le jury à l'examen terminal

DET Diplôme d'Etudes Théâtrales

Dominante	Projet personnel présenté en public et validé par le jury à l'examen régional
U. E complémentaires	Validées par contrôle continu

Vous trouverez sur le site du Conservatoire en téléchargement

Les schémas des études

Ces documents décrivent le détail des cursus propre à chaque discipline.

Les fiches disciplines

Spécialité MUSIQUE

Instruments : cordes, bois, cuivres, percussions, instruments polyphoniques

Cursus Voix de l'enfant et de l'adolescent, Voix de l'adulte (chant lyrique)

Musiques Actuelles Amplifiées et Composition électroacoustique

Formation, Culture et Création Musicale

Spécialité DANSE

Danse Classique et Danse Contemporaine

Spécialité ART DRAMATIQUE